

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW –Code 01
+ Hebdomadaires régionaux

L'urgence d'agir relativement aux répercussions des hausses tarifaires

Montréal, le 3 avril 2008 – Le président du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, M. Tommy Kulczyk, a rendu public aujourd'hui le premier avis de cet organisme créé pour conseiller le ministre responsable de la mise en œuvre de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les actions à entreprendre pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cet avis s'intitule « Des tarifs qui excluent... Des solutions qui rassemblent ».

L'avis démontre, notamment, comment les répercussions des hausses tarifaires touchent les personnes à faible revenu. Le Comité y formule onze recommandations qui, comme l'a souligné M. Tommy Kulczyk, « s'inscrivent résolument dans une approche de développement durable et concilient développement social, développement économique et protection de l'environnement. » Parmi les principales recommandations, notons celles qui ont pour objet la pleine indexation des transferts sociaux en fonction des augmentations des coûts des biens de base, la réduction du prix du transport en commun de 50 % d'ici 10 ans en dollars constants ainsi que le remboursement majoré de la taxe de vente du Québec (TVQ) assorti d'un crédit visant à compenser les augmentations des coûts d'énergie autorisés par la Régie de l'énergie.

« Toute la population est touchée par les augmentations des coûts des biens de base, mais les personnes à faible revenu sont davantage touchées par les hausses tarifaires », a poursuivi le président du Comité. Les répercussions des hausses tarifaires constituent une brèche dans les efforts entrepris pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Selon les recherches effectuées par le Comité, les personnes en situation de pauvreté consacrent une partie disproportionnée de leurs revenus au paiement de leur facture d'électricité et de chauffage, ce qui les oblige à faire des choix qui nuisent, en particulier, à la qualité de leur alimentation et donc à leur santé. M. Kulczyk a aussi souligné le fait que les augmentations des coûts du transport en commun en milieu urbain et l'absence d'accès au transport collectif en milieu rural « concourent à l'exclusion des personnes qui ont de moins en moins les moyens de se déplacer pour chercher de l'emploi ou accéder aux services. »

Le président du Comité a tenu à rappeler que « tendre vers un Québec sans pauvreté et plus inclusif demeure l'une des stratégies les plus efficaces pour relever les défis auxquels le Québec fait face : la cohésion sociale, les pénuries grandissantes de main-d'œuvre ainsi que l'augmentation des coûts de la santé. » Il a également rappelé que la pauvreté est le principal déterminant de la santé.

Bonification des mesures d'aide à l'emploi : un pas en avant

M. Kulczyk a aussi tenu à souligner les améliorations apportées, dans le cadre du Pacte pour l'emploi annoncé récemment par le Premier ministre du Québec et le ministre Hamad, aux services offerts aux prestataires de l'aide sociale en matière d'aide à l'emploi. Il a cependant indiqué que, « pour que les mesures annoncées portent leurs fruits et que les personnes qui reçoivent une aide financière de dernier recours puissent contribuer à la collectivité, il faut

qu'elles disposent toutes des ressources minimales pour pouvoir se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer. Or, c'est de moins en moins le cas pour les personnes seules et les couples sans enfants prestataires de l'aide sociale, car les prix des besoins de base augmentent plus rapidement que leurs revenus. Quand les personnes en situation de pauvreté luttent continuellement pour assurer leur survie, leurs conditions de vie se détériorent et leur capacité à s'en sortir diminue. »

Rappelons que la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévoit que le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit formuler des recommandations sur les cibles d'amélioration des revenus des personnes et des familles, sur les meilleurs moyens d'atteindre ces cibles ainsi que sur la prestation minimale d'aide sociale. La dernière recommandation de l'avis sur les répercussions des hausses tarifaires vise à soutenir les travaux entrepris par le Comité en proposant que les principaux ministères intéressés s'associent à lui pour examiner la pertinence et la faisabilité d'un régime intégré de soutien aux personnes et aux familles.

M. Kulczyk souhaite partager avec la population les constats et les propositions du Comité. Enfin, il a invité le gouvernement à accueillir les recommandations du Comité comme une contribution à l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. « Nous proposons des solutions rassembleuses, réalistes et qui peuvent trouver leur place dans le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », a conclu le président du Comité.

– 30 –

Sources

Paul Dechêne
Secrétaire général
Comité consultatif de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale
418 455-3499

Tommy Kulczyk
Président
Comité consultatif de lutte contre la
pauvreté et l'exclusion sociale
514 295-2521